

REUNION DU LUNDI 25 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le 25 juin à 10 heures 06 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, MME MARGAUX DELETRE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

- 0000000 -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le Président informe ses collègues que le rapport des actes pris en vertu des délégations à M. le Président a été transmis par voie dématérialisée ce matin.

M. le Président indique la création du groupe « Génération.s » comprenant Mme DAMIS-FRICOURT et M. CASIER, et le changement de dénomination du groupe « Union des Droites Populaires » devenant désormais « Rassemblement National ».

Avant d'entamer son propos, M. le Président propose à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à la victime de l'attentat du 12 mai dernier à Paris et plus largement en hommage aux 250 victimes du terrorisme depuis 2015.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

En introduction, M. le Président indique ne pas vouloir s'étendre sur un sujet qui aura eu, selon lui, le mérite de sensibiliser l'opinion sur une problématique essentielle que le Département devra traiter tôt ou tard et qui est celle de la baisse linéaire de la natalité française et Samarienne depuis près de dix ans. Il rappelle que les chiffres de la natalité montre une baisse de 1 000 naissances sur les 7 000 annuelles dans le Département et de la vacance de 300 000 places dans les écoles maternelles et primaires en France d'ici quatre ans. Il souligne que les Départements sont, par conséquent, confrontés à ce phénomène pour adapter leurs politiques d'investissement et d'accompagnement et rappelle que la majorité actuelle a eu le courage de prendre en main ce dossier, de le travailler et d'aboutir à un choix en s'inscrivant dans une démarche visant à lutter contre l'immobilisme et le confinement. M. le Président estime en outre que l'Ecole ne peut se contenter d'être le miroir fidèle des inégalités et des injustices et qu'il est nécessaire de lutter contre une forme de ségrégation, ferment des expressions communautaristes, et de l'échec de l'intégration au détriment de la mixité du vivre ensemble.

Il juge que l'Ecole doit relever cette nécessité de contribuer à la cohésion sociale, à la découverte du pluralisme, au développement des échanges sociaux et culturels et il estime que nul ne doit se préserver du mouvement pour un confort acquis qui ne résoudra aucun des enjeux auxquels l'école est associée dans la société. Il souligne que ce confort représente pour certains une proximité du collège, un aveuglement égoïste nourri d'un racisme caché et pour d'autres des avantages professionnels ou un empilement de mesures coûteuses afin de masquer les réalités des difficultés générées par des politiques défaillantes. M. le Président rappelle que la notion de courage est nécessaire afin de modifier un ordre établi et qu'il est indispensable de vaincre des idées bien ancrées. Citant une phrase d'Alain BENTOLILA, M. le Président rappelle que nombre des politiques confortent inéluctablement cette idée et confirmée par le rapport Borloo à propos de la politique de la ville. Il cite ensuite M. Jean JAURES à Albi dans le « discours à la jeunesse » du 30 juillet 1903 qui déclarait : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. C'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques ».

M. le Président souligne que l'actualité montre quotidiennement que de nombreux responsables politiques, éditorialistes et intellectuels, préfèrent se laisser porter par le vent des opinions faciles plutôt que de s'intéresser à la complexité du monde. Il rappelle que l'évolution sociétale et démographique actuelle et spécifiquement dans le département de la Somme se manifeste au travers d'une diminution accélérée du nombre d'enfants scolarisés en primaire (-613 élèves à la rentrée 2017 et plus de 780 à la rentrée prochaine) et par conséquent dans un futur proche dans les collèges. Il déplore la réduction du débat à des arguments simplistes comme la volonté de réaliser des économies et dénonce une

argumentation menant à tuer le débat public en l'enfermant dans des approches anxigènes et utilisées par l'opposition nuisant à un débat serein. M. le Président rappelle sa décision de surseoir à la fermeture de collèges et invite les membres de l'opposition à ne pas agiter les familles, les équipes éducatives et les collégiens eux-mêmes en le taxant de « boucher », insensible à l'avenir des enfants ou de « gérant de société industrielle dans l'élevage des collégiens ».

M. le Président rappelle qu'il a décidé de lancer une commission co-présidée par un élu de la majorité et par un élu de l'opposition pour reprendre à bras le corps cette problématique et il espère que d'aucun qui prétendrait vouloir y participer ne posera comme préalable aucun scénario et travaillera pour servir l'intérêt général. Il précise que cette commission et les membres qui y siègeront seront libres de leurs moyens, de la méthodologie, et du calendrier et souhaite une pleine réussite en lui donnant rendez-vous dès lors qu'elle le jugera opportun pour un partage au sein de l'assemblée de ses conclusions et propositions.

Revenant sur les intempéries ayant violemment touché le département et de nombreuses communes, en causant des dégâts matériels sur les habitations et les bâtiments et endommageant des parcelles cultivées, M. le Président salue la réactivité de tous les intervenants pour aider les communes et les habitants à faire face à cette situation comme la DDTM, la Préfecture, le SDIS avec plus de 1 100 interventions et les agents des Infrastructures qui chaque nuit étaient présents afin d'évacuer, nettoyer, réparer les routes départementales. Il souligne la mobilisation et l'organisation des équipes afin de coordonner l'intervention des secours et d'apporter assistance aux populations.

M. le Président souligne que l'Etat doit prochainement ouvrir une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les communes les plus impactées afin de permettre aux compagnies d'assurances de procéder aux indemnisations. Il annonce avoir demandé aux services de travailler à la mise en oeuvre d'un fonds exceptionnel d'urgence dont les modalités seront présentées lors de la session d'octobre prochain, fonds qui pourrait permettre de soutenir les communes dans les travaux de réparation et de rénovation, non couverts par les assurances comme la voirie. Il précise qu'il se rapprochera prochainement des maires et des présidents des EPCI afin qu'ils portent à la connaissance du Département les situations spécifiques et les assurent du soutien des services départementaux pour leur apporter l'ingénierie technique nécessaire.

M. le Président revient ensuite sur la réforme de la fiscalité locale qui met à mal selon lui les finances des Départements. Il rappelle qu'une réunion s'est tenue le 17 mai dernier à Matignon entre le Premier ministre et l'instance nationale de dialogue de la Conférence

nationale des territoires, avec pour objectif d'ouvrir la concertation avec les élus locaux sur les propositions de la mission Richard-Bur portant sur la réforme de la fiscalité locale. Il souligne l'une de ces propositions qui prévoit le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au bloc local, proposition qu'il juge inacceptable. M. le Président indique également la volonté du Gouvernement de retirer aux Départements le bénéfice de la CVAE. Il estime que grâce à leur statut constitutionnel, les Départements ont survécu malgré la perte de nombreuses compétences et de la disparition de la moitié de leurs recettes de CVAE. Il juge que ces derniers ont démontré leur rôle essentiel auprès des populations et des territoires et estime que la majorité actuelle a conduit, son action en faveur de la solidarité territoriale qui constitue selon lui l'un des piliers essentiels des missions du « nouveau » Conseil départemental issu de la loi NOTRe et du projet politique « Refondation ». M. le Président estime en outre que malgré les contraintes budgétaires, la majorité départementale s'est engagée dans une politique forte d'appui aux intercommunalités et aux communes à travers une territorialisation des actions en matière de politique sociale, culturelle, de jeunesse et de sport. Il redoute que cette capacité à investir ne soit entravée par les efforts imposés unilatéralement par l'Etat aux collectivités territoriales.

Après avoir rappelé la nécessité pour les collectivités d'avoir une vision claire, stabilisée sur le long terme pour mettre en œuvre leurs compétences auprès des populations et des usagers grâce à une autonomie financière, il souhaite que les Départements conservent les recettes qui permettent de remplir leur rôle de collectivité garante des solidarités sociales et territoriales. M. le Président s'interroge ensuite sur les solutions à trouver afin de faire face à l'accroissement des dépenses sociales et plus précisément, afin d'assurer le financement des aides individuelles de solidarités et la prise en charge des mineurs non accompagnés. Il souligne que la réponse de l'Etat à la prise en charge des MNA consiste en une aide concentrée sur la phase d'accueil et d'évaluation, avec 500 € par jeune à évaluer, à laquelle s'ajoute une aide dégressive pour l'hébergement. Cela représenterait une recette de 250 000 € alors que le coût pour la collectivité était d'environ 7 M€ en 2017. Il regrette enfin la contractualisation imposée des pactes financiers avec l'Etat sans garantie et le retour d'un contrôle préalable du Préfet, remettant en cause selon lui le principe même de décentralisation.

Revenant à l'ordre du jour, M. le Président rappelle que le Compte administratif reflète l'action et les orientations de la majorité départementale et souhaite porter trois points à l'attention de ses collègues, que sont la correction de l'effet de ciseau avec une contraction des dépenses de fonctionnement de -3,8% en 2017 plus forte que la baisse des recettes à - 0,96%. Il souligne qu'en l'absence de dynamisme des recettes en provenance des DMTO, ayant atteint un niveau record de 58 M€, il aurait été difficile d'absorber la baisse

de la dotation globale de fonctionnement de 8 M€ et de faire face au reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité qui s'élève en 2017 à 64 M€.

M. le Président indique un niveau de dépenses d'investissement de près de 90 M€ en 2017, à comparer aux 103,5 M€ en 2016, diminution liée à la fin de l'opération des Archives départementales mais également au retard dans les mandatement des subventions d'investissement. Il souligne ensuite un résultat net de 63,2 M€, conforme à celui présenté lors de la session du Budget primitif et qui a permis d'inscrire 10,5 M€ pour désendetter la collectivité, le désendettement constituant désormais une priorité. M. le Président précise à ce propos que l'encours de la dette au 31 décembre 2017 atteint 293,3 M€, en augmentation de 8 M€ par rapport à 2016. Il rappelle également que l'épargne brute est de 68,7 M€ en 2017 contre 53,09 M€ en 2016 avec un taux d'épargne brute à 11,2% fin 2017, à comparer à 8,6% en 2016. L'objectif fixé à 10% et considéré comme la norme de sécurité, est atteint.

M. le Président évoque enfin une capacité de désendettement en amélioration continue, pour se situer à 4,27 années et ce, malgré l'encours de dette. Il souligne que ce ratio se situe en deçà de la limite fixée par la loi de programmation des finances publiques qui fixe un plafond à dix ans pour les Départements.

Revenant aux dossiers soumis à l'Assemblée lors de cette session, M. le Président évoque l'action menée en matière de cohésion sociale, en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes âgées et handicapées.

Au titre de la politique des solidarités et de l'insertion M. le Président rappelle l'objectif d'accompagner les publics en précarité vers l'emploi, et de leur offrir une insertion sociale et professionnelle pérenne. Il indique à ce propos la mise en place de l'appel à projets « Insertion des jeunes », voté par la commission permanente le 4 juin dernier, qui vise à développer des actions pour les jeunes de moins de 25 ans et les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. Il précise que le Département soutient près de 200 projets d'insertion des bénéficiaires du RSA, pour un budget de 5 M€ depuis deux ans. M. le Président ajoute que la convention signée avec Pôle emploi, se traduit par le développement de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux du Département et des conseillers de pôle emploi et que ce dispositif a permis à 135 personnes de retrouver un emploi l'année dernière.

Concernant l'insertion, M. le Président rappelle que le Département continue à se mobiliser pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à travers les contrats aidés, avec le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État. Il précise que le Département sera l'employeur direct de 80 bénéficiaires du RSA en contrats aidés et

que, pour la première fois, 100 contrats aidés seront réservés aux établissements médico-sociaux, en particulier aux EHPAD.

M. le Président rappelle que le Département a lancé, le 28 mai dernier, une démarche de concertation avec plus de 100 partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre de l'élaboration du futur schéma départemental de l'enfance et de la famille 2019-2023. Il souligne en outre la création d'une structure dédiée aux mineurs non accompagnés, destinée à leur offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leur situation. Enfin, M. le Président indique qu'il sera soumis à l'Assemblée la décision d'entériner définitivement la réhabilitation des bâtiments du Centre départemental de l'enfance et de la famille, le Département finançant, à hauteur de 1,3 M€, des travaux de réhabilitation du site historique du CDEF, pour offrir aux enfants des conditions d'accueil décentes et ce, dès cet hiver.

Concernant les actions en faveur des personnes en situation de perte d'autonomie, M. le Président rappelle s'être rendu le 30 mai dernier, en compagnie M. DEWAELE à la CNSA et aux rencontres ADF pour échanger sur les politiques et demander des moyens pour le Département. Il précise que le budget départemental annuel s'établit à 62 M€ pour l'APA, alourdi par la réforme de 2015 et non compensé par l'Etat. Il précise que la compensation de l'Etat pour la PCH diminue également au même titre que pour les EHPAD, avec un surcoût de 300 000 € suite à l'impact de la réforme de la tarification dépendance auxquels s'ajoutent 44 M€ pour les établissements pour personnes handicapées. M. le Président réaffirme que chaque personne en situation de handicap doit pouvoir trouver une solution correspondant à ses besoins et indique à ce propos que le Département s'est engagé, aux côtés de la MDPH, dans la démarche « Réponse accompagnée pour tous » en rappelant à la CNSA, le 30 mai dernier, que le soutien financier de l'ARS apporté à cette démarche en 2017 et 2018 devait être pérennisé.

M. le Président indique à ses collègues que la session sera l'occasion d'émettre trois avis dont le projet régional de santé des Hauts-de-France, le schéma de gestion des eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers et le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Après avoir rappelé qu'une présentation détaillée serait faite lors de cette session sur le projet du SDACR 2018-2022 de la Somme, M. le Président rappelle qu'à travers les nouvelles orientations du SDACR, le SDIS s'engage à assurer une couverture efficiente et rationnelle des risques et à se doter d'objectifs réalistes et mesurables, dans un cadre défini par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec le Département. Il souligne la volonté du SDIS d'assurer une couverture des risques efficiente en optimisant les moyens humains, matériels et organisationnels. Il précise que cette volonté doit mener la couverture

des risques à être rationnelle en évaluant l'adéquation des moyens du SDIS par rapport aux besoins spécifiques des populations et des territoires, en proposant des solutions adéquates afin d'améliorer et optimiser la qualité des secours et en se dotant d'objectifs réalistes et mesurables en développant les synergies entre les 57 centres d'incendie et de secours répartis dans les 19 bassins de coopération. M. le Président remercie à ce propos le travail réalisé par M. HAUSSOULIER et les équipes du SDIS.

En conclusion, M. le Président affirme que la majorité reste vigilante pour que les efforts réalisés pour redresser les finances départementales ne soient pas vains devant les résultats qu'il qualifie d'incontestables à travers l'évolution très favorable du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement. M. le Président informe l'Assemblée de l'arrivée au 1^{er} septembre prochain à la suite du départ de M. LACHAUD, à qui il rend une nouvelle fois hommage publiquement pour le travail mené au sein la collectivité, de M. Jean-Luc POUGET, Directeur général adjoint à la Région des Pays de Loire et ancien Directeur général des services de l'Aube. Il précise en outre que M. David RAUSCENT est nommé au poste de Directeur de Cabinet.

Mme DAMIS-FRICOURT rappelle les principes ayant motivé la création du groupe « Génération.s » que sont l'union entre les générations avec la prise en charge des personnes âgées et la réussite éducative des enfants au travers d'une politique ambitieuse. Elle regrette l'absence de partage dans les idées et souhaite que l'opposition puisse travailler de manière sereine pour une politique sociale résolue. Elle souligne l'existence de nombreuses marges de manoeuvre à la lecture du Compte administratif 2017. Mme DAMIS-FRICOURT déplore en outre la méthode employée dans le cadre de la refonte de la carte scolaire et les annonces excessives. Elle note les nombreuses réactions suscitées par l'annonce de la fermeture de trois collèges dans la Somme et déplore le manque d'études sérieuses ayant mené à cette décision. Elle se félicite du retrait de la délibération portant sur ces fermetures mais dit craindre les conséquences que cette annonce pourrait avoir sur les futures inscriptions dans ces établissements. Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe est prêt à travailler au sein de la commission qui sera créée afin d'étudier les impacts socio-économiques possibles liés à la fermeture d'établissements. Elle souligne la grande qualité des équipes éducatives et appelle M. le Président à faire de la politique éducative une grande cause départementale. Elle demande l'étude des politiques non obligatoires du Département et un recentrage des politiques afin de contribuer à une démarche constructive et durable permettant de renouer les liens dans une volonté de trouver un second souffle.

M. LEC retrace l'essentiel des engagements pris par la précédente majorité et indique que l'équilibre du Budget primitif 2015 était assuré sans augmentation de la pression fiscale comme en 2013 et 2014 et sans mobilisation du résultat de 2014. Il souligne que la Gauche

avait laissé un budget qui permettait de dégager un résultat net de plus de 31 M€ au 31 décembre 2014. Il estime que la Chambre régionale des Comptes a démontré que la précédente majorité a bien géré le Département quand elle en avait la responsabilité, malgré les tempêtes provoquées par la crise financière.

Puis M. LEC souligne que le Compte administratif 2017 se situe à mi-mandat et établit le bilan des actions conduites par la majorité depuis 2015 dénonçant un « tour de vis » social, la minoration au Budget primitif 2016 des dépenses de RSA. Il cite la suppression du bouclier social et le gel du plan d'investissement des collèges. Il estime que le Compte administratif 2017 souligne les différences de gestion entre la droite et la gauche et met en évidence les coupes budgétaires poursuivies et aggravées en 2017 confirmant en cela les régressions sociales et dénonce une gestion insincère par la minimisation des recettes. Il affirme que le budget est contenu grâce aux dépenses sociales qui se stabilisent mais invite M. le Président à ne pas capituler face au recul du Premier ministre concernant l'augmentation des droits de mutation. Il voit dans cette reculade la violation du respect de l'autonomie financière des Départements et invite M. le Président à saisir le Conseil Constitutionnel. Il affirme qu'il soutiendra le vœu de M. le Président. Revenant au Compte administratif, il juge la culture du remboursement de la dette inappropriée car une partie de ce remboursement aurait pu être consacrée aux investissements. Il analyse le projet de fermeture de trois collèges comme une déclaration de guerre à la jeunesse et une faute politique grave dont les effets dévastateurs sur les territoires étaient également perçus par les élus de la majorité. Il se félicite du retrait de ces décisions et de la démarche constructive entreprise désormais. Il rappelle que, sous la présidence de M. MANABLE, la politique en faveur de la jeunesse était prioritaire et cite la réalisation d'établissements HQE, l'amélioration de la restauration scolaire avec les circuits courts entre autres. Il juge que la nouvelle commission ne doit pas se limiter à la sectorisation des collèges mais doit servir de marchepied pour une remise à plat de toute la politique éducative départementale et souhaite la renaissance du Conseil général junior.

En conclusion, M. LEC donne lecture du message d'un parent d'élève de Feuquières dénonçant la perte de confiance des habitants des territoires envers les élus et la fermeture du collège de Feuquières.

En réponse, M. le Président affirme à M. LEC qu'il a la mémoire courte et sélective car l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux date de 2014 et que la CRC a mis en évidence un PPI irréalisable. En conclusion, il invite M. LEC à retourner sur les bancs du collège afin de réétudier la fable « La cigale et la fourmi ».

Mme WYBO loue les qualités de bon gestionnaire de M. le Président et réaffirme son soutien aux politiques menées sur des sujets cruciaux. Elle estime que de nombreux projets sont encore possibles mais déplore une inadéquation entre arbitrages et besoins réels. Elle

déplore que les communes, le contournement de Fouilloy ou les élèves ne soient devenus des variables d'ajustement, et que le développement agricole et le pilotage des ressources soient les grands gagnants de la politique départementale. Elle dénonce une baisse drastique du soutien au tourisme et aux associations pour lesquelles certaines sont privilégiées aux dépens d'autres structures.

Mme WYBO juge brutale la méthode employée dans le cadre de la réforme de la carte scolaire et souligne qu'il aura fallu la détermination des équipes éducatives et des parents d'élèves pour suspendre le processus. Elle déplore en outre le manque de vision à long terme pour les territoires ruraux et un risque de désertification accru en cas de fermeture d'établissement. Elle indique que son groupe ne prendra pas part à une vision dogmatique et à une logique comptable. Concernant la prise en charge des personnes âgées, Mme WYBO redoute une fragilisation des structures et souhaite que le volet social ne soit pas considéré comme une variable d'ajustement, la problématique de l'accueil des personnes âgées constituant selon elle une mutation profonde de la société appelant des réponses pérennes. Elle estime qu'une demande existe pour créer plus de lien intergénérationnel dans le cadre de budgets contraints.

Mme WYBO s'interroge en outre sur les politiques à mettre en œuvre concernant le chômage des seniors et souhaite que des dispositifs spécifiques soient mis en œuvre afin d'accompagner ces publics vers l'emploi. Elle s'inquiète également des baisses de crédits dans le domaine du logement dont les besoins sont loin d'être couverts. Elle déplore les effets de la loi NOTRe sur les politiques départementales et s'interroge notamment sur la pertinence de la contractualisation avec les territoires qui ne suscite, selon elle, que peu d'intérêt.

En réponse à Mme WYBO, M. le Président lui indique qu'il ne fait qu'appliquer la loi et souhaite saluer l'ensemble des agents du Département pour leur engagement et leur indépendance dans le cadre de la réforme scolaire. Concernant l'accueil des Mineurs non accompagnés, M. le Président se dit attentif à trouver les meilleures solutions dans un souci de réalisme et d'humanisme. Au sujet des contrats de territoires, M. le Président rappelle à Mme WYBO qu'ils sont en cours de signature et qu'une accélération est prévue.

Mme LEPRESLE estime que le Compte administratif 2017 met en lumière une politique de rigueur et de coupes budgétaires et maintient que des fermetures de collèges sont prévues malgré le report de la délibération.

M. le Président lui indique qu'il a annoncé le retrait de la délibération et non son report.

Mme LEPRESLE demande à ne pas être interrompue et respectée. Elle indique être signataire du vœu déposé contre la fermeture de collèges et y voit une occasion de

débattre. Revenant sur l'analyse du Compte administratif 2017, elle y voit l'absence totale de prise en compte par la majorité des enjeux socio environnementaux et culturels car des baisses drastiques sont observées dans les domaines du livre et de la lecture, du Pass'Sport, de l'enfance et de la famille. Elle estime que le Président partage sans doute la formule du Président de la République jugeant qu'un « pognon de dingue » est dépensé en aides sociales. Elle juge dérisoires les montants consacrés à la lutte contre la précarité énergétique et estime qu'il y a une volonté de réaliser des économies sur les aides qui pourraient bénéficier aux plus démunis. Revenant sur le projet de fermeture de collèges, elle affirme que le Président a navigué à vue et a fondé sa décision sur des données erronées, la seule véritable raison étant les économies. En conclusion, elle souhaite que M. le Président retire définitivement sa décision de fermer des collèges et souhaite participer à la commission qui sera créée pour étudier la sectorisation.

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président lui indique que la litanie de chiffres qu'elle avance est fautive et lui rappelle que le Pass'Sport a été étendu à tous les élèves des collèges bénéficiaires de l'ADS et plus uniquement aux élèves de 6^{ème}.

Mme ESTEBAN déplore l'entêtement de la majorité dans sa volonté de restreindre progressivement ses politiques sociales comme l'aide à l'enfance, la prise en charge des personnes âgées ou encore les EHPAD et les aides vers les associations d'usagers. Elle s'inquiète des dépenses engagées pour soutenir les entreprises privées comme Amazon ou Purina au détriment d'actions sociales. Mme ESTEBAN poursuit son propos en rappelant que la politique menée dans le Département lui rappelle celle de M. MACRON qui place la finance au centre des politiques de l'Etat, ligne que son groupe combat. Elle dit craindre les nombreuses menaces pesant sur le Département avec la recentralisation de nombreux services de l'Etat au sein de la nouvelle Région. Après avoir rappelé que les fermetures des CER et des CMS étaient passées inaperçues, Mme ESTEBAN indique qu'il n'en va pas de même pour les fermetures de collèges et dénonce la méthodologie employée par l'actuelle majorité. Elle juge l'avenir des enfants prioritaire et rappelle qu'il s'agit d'une question sensible devant être discutée avec l'ensemble des acteurs. Elle souligne la nécessité de maintenir une cohésion sociale au sein des territoires et appelle M. le Président à faire preuve de concertation, la mixité sociale restant, selon elle, le principal objectif au sein d'un débat serein et humain.

Mme MARCHAND rappelle que le Compte administratif 2016 avait posé les jalons d'une réflexion sur l'avenir face aux désengagements budgétaires entrepris par la majorité au travers de choix dangereux. Elle rappelle avoir mis en garde la majorité contre la tentation de mener une politique d'austérité et d'employer la politique sociale et éducative comme variable d'ajustement pour effectuer des économies. Elle déplore en outre la mise

en cagnotte des crédits dégagés quand de nombreuses politiques sociales souffrent d'un durcissement d'accès. Elle dénonce l'absence d'humanité dans les décisions départementales et se dit convaincue que M. le Président agit dans une logique comptable. Elle s'inquiète en outre de la dégradation constante des politiques qui constituent le cœur de la mission du Département et plus particulièrement des attaques menées contre le monde éducatif. Mme MARCHAND demande un recentrage des politiques du Département vers les populations les plus en difficulté et appelle M. le Président à ne pas considérer les territoires comme des variables d'ajustement. Elle souhaite qu'une politique volontariste et déterminée soit mise en œuvre afin de contrer la rigueur imposée au détriment selon elle des politiques sociales. Mme MARCHAND dénonce enfin l'assèchement méthodique des finances locales et rappelle que le groupe « Parti Communiste Français » s'oppose aux passages en force et au démantèlement programmé des services et appelle de ses vœux à une protection sociale de haut niveau.

M. LOGNON rappelle le combat mené lorsqu'il était maire de Flixecourt pour défendre la réhabilitation de la cité scolaire et souligne la venue de M. Xavier BERTRAND, président de Région, pour soutenir cette rénovation. Il indique son souhait de participer à la commission mise en place par M. le Président dans le cadre de la réforme de la carte scolaire.

Mme DELETRE en tant que co-présidence du groupe « Somme Droite et indépendants » rappelle qu'il y a un an, M. le Président réclamait au nouveau Gouvernement l'établissement d'un pacte de confiance entre les départements et l'Etat avec la prise en compte des préoccupations locales comme celle contre les éoliennes. Elle souligne le paradoxe de la volonté de l'Etat que les collectivités territoriales maîtrisent leurs dépenses de fonctionnement tout en leur imposant des charges nouvelles. Elle dénonce la volonté recentralisatrice de l'exécutif actuel qui met à mal le lien de confiance entre l'Etat, les collectivités territoriales et les territoires. Ainsi les collectivités locales doivent opérer des choix budgétaires difficiles, les Départements étant amenés aujourd'hui à faire des sacrifices en raison des décisions prises par l'exécutif national de 2012 à 2017. Puis, elle dénonce les décisions unilatérales du Président de la République au travers de l'accord avec les industriels de l'éolien sur l'offshore et les compare avec la décision sur l'abaissement de la vitesse de 90 à 80km/h sur les routes secondaires. Citant l'ouvrage de Mathieu Chaigne paru en 2017 « La France en face, ce que disent les français à leurs élus déconnectés », Mme DELETRE affirme la clarté du constat d'une perte de confiance des Français envers l'Etat et note que les français adoptent un changement dans leurs habitudes de consommation. Elle souligne la reconnaissance et l'attachement des populations envers les échelons municipaux et départementaux des institutions car ils simplifient la vie des Samariens, les aident et les accompagnent au quotidien. Ainsi, elle cite trois vœux

démontrant cette volonté, le vœu demandant la reconnaissance en urgence de l'état de catastrophe naturelle pour toutes les communes en ayant fait la demande, un autre vœu concernant les délais de délivrance des cartes grise et enfin un vœu pour le maintien d'un Rectorat de plein exercice à Amiens. Sur ce dernier vœu elle convient qu'il est immoral de privilégier sa ville d'origine lorsqu'on est Président de la république mais il l'est encore plus à la dénigrer. En conclusion, elle se félicite du redressement financier sans augmentation des impôts et en maintenant les efforts d'investissement sur les territoires d'un part, et la réorientation des politiques départementales, la modernisation de l'action du Département mis en évidence dans le Compte administratif d'autre part. Elle se félicite de l'atteinte de l'objectif sur le taux d'épargne brute et salue en conclusion la décision de M. le Président de reporter la fermeture de trois collèges et lui réaffirme son soutien dans la méthode de travail dans l'intérêt des habitants du Département.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il doit se rendre à Abbeville afin de rencontrer M. DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics et cède sa place à M. Hubert de JENLIS, 1^{er} Vice-président, qui assurera la Présidence de séance. Avant de quitter l'Assemblée, M. le Président donne la parole à M. DECAYEUX.

(M. le Président quitte la salle des délibérations à 12 h12).

M. DECAYEUX rappelle qu'à l'heure de l'ouverture de cette session, l'actualité a mis sous les projecteurs le débat sur le maintien des collèges et déplore qu'entre la réalité économique, les baisses d'effectifs et la nécessaire réforme des institutions, les déclarations n'ont pas aidé à éclairer les concitoyens sur la réalité de la situation. Il estime que l'on retiendra un mélange des genres où certains se sont sentis le droit de dénaturer selon lui l'appel du 18 juin du Général de Gaulle, le transformant en une vulgaire tribune partisane. Il souligne que la vie politique du courant gaulliste était de travailler au consensus trans-partisan et dans l'intérêt général et déplore le manque de respect sur la forme et le manque de crédit sur les arguments.

M. DECAYEUX estime que la question centrale reste celle de l'intérêt de l'enfant et dénonce un irrespect républicain et une caricature des élus dans le but de « faire le buzz » sans réel débat de fond donnant, selon lui, une mauvaise image de la gauche. Il rappelle que la réforme des collèges est ajournée répondant à la sagesse et invite ses collègues à débattre ensemble, avec chacun des représentants des cantons concernés de la nécessaire révision de la carte scolaire. Il estime qu'il est indispensable de répondre à cette problématique, de prendre en compte la baisse des effectifs et la baisse des dotations de l'État. Il appelle donc de ses vœux à une préparation efficace de cette nécessaire réforme rappelant le souhait de chacun de voir réussir la jeunesse et ce, malgré sa difficile mise en œuvre. Il pointe les réformes de la SNCF, du Code du travail, de la carte judiciaire qui se

heurtent toujours selon lui à une frange vivant dans le modèle du passé. Il souligne que dans le secteur privé, les acteurs sont tenus à la réforme comme nécessité pour la survie, le devenir des entreprises et des institutions.

Il souligne que cette évolution touche également le monde du secteur public, et qu'il est nécessaire de l'accompagner par une méthode empreinte de dialogue, d'écoute et pleine de respect pour les différents interlocuteurs autour de la table des négociations. Il estime que la France doit continuer à se réformer et prendre des risques pour évoluer de même que le Département doit poursuivre son œuvre pour assurer la réussite scolaire et permettre le mieux vivre ensemble intergénérationnel. Il souligne en outre la vocation sociale du Département qui ne peut être selon lui préservée que si les économies budgétaires sont maintenues. Il juge pour cela que des décisions courageuses doivent être prises à travers des élus politiquement arrimés à des convictions fortes et qui placent la cohésion comme priorité et l'intérêt général du territoire avant les avantages particuliers.

M. DECAYEUX rappelle que les élus du groupe « Somme Perspective Territoire » font preuve de ce sens de l'engagement et réaffirme son soutien à M. le Président pour défendre une certaine idée de la Somme. Il indique que son groupe revendique son indépendance et qu'il restera fidèle à l'objectif fixé en début de mandature, à une nécessaire refondation. En conclusion, il déplore les postures politiciennes entretenues par certains élus et y voit une perte de confiance des citoyens dans la chose publique et le manque de crédibilité des hommes politiques. Il appelle à ne pas ajouter de confusion et souhaite que les réformes se poursuivent au sein de l'Assemblée, avec une méthode plus participative et ce, dans l'intérêt du Département et de ses habitants.

M. CASIER indique qu'il souhaite obtenir l'intégralité du discours d'ouverture de séance de M. le Président.

M. de JENLIS lui indique que ce discours est systématiquement disponible en ligne.

Revenant sur la constitution d'une commission de travail sur la réforme de la carte scolaire, Mme WYBO souhaite qu'un élu de son groupe puisse y participer.

M. de JENLIS rappelle concernant l'exercice 2017 et hors résultats reportés, que le Compte administratif présente un montant total de dépenses réelles de 632 554 064,40 € et un total de recettes réelles de 698 974 261,07 €. Il détaille ces dépenses globales comme suit : 89 798 027,85 € de dépenses réelles totales d'investissement soit une diminution de 13,23% par rapport à 2016 et 542 756 036,26 € de dépenses réelles totales de fonctionnement soit une diminution de 3,82% par rapport à 2016.

M. de JENLIS précise ensuite ces évolutions et indique que les recettes globales, hors résultat reporté, comprennent 51 678 288,64 € de recettes réelles d'investissement dont 35 M€ d'emprunt et 611 463 230,04 € de recettes réelles totales de fonctionnement. Il souligne que comme en 2016, et pour la seconde fois depuis de nombreuses années, les dépenses de fonctionnement évoluent moins vite que les recettes diminuant en l'espèce, de plus de 3,8% alors que les recettes sont, quant à elles, en baisse de 0,96%.

M. de JENLIS souligne que les dépenses de fonctionnement baissent plus vite que les recettes de fonctionnement et par conséquent que l'effet ciseau a été inversé. Il précise que la comparaison de l'ensemble de ces recettes et dépenses dégage un résultat net global de 63 246 795 € et 38 centimes, conforme à ce qui avait été annoncé lors de la séance consacrée au Budget Primitif 2018. Il précise ensuite que, malgré la tension sur les recettes de fonctionnement, la baisse des dotations en 2017 et des allocations compensatrices et de la Dotation de Compensation de la réforme de la taxe professionnelle, le Département a maintenu un niveau d'investissement important, même si ceux-ci sont en diminution de 13,2% en 2017 par rapport à 2016. Il souligne en outre que les dépenses de maîtrise d'ouvrage baissent de 8,5 M€, la fin de l'opération des Archives départementales expliquant à elle seule cette baisse et indique que les dépenses en maîtrise d'ouvrage restent stables.

Concernant les subventions en investissement, M. de JENLIS souligne qu'elles sont en baisse de 5,4 M€, les mandatements étant fonction de l'avancée des opérations portées par les partenaires du Département et la baisse des dotations subies notamment par le bloc communal ayant eu pour conséquence le décalage dans la réalisation de certaines opérations.

M. de JENLIS indique à nouveau qu'il jugerait pertinent que le soutien de l'État à l'investissement public puisse concerner également le bloc départemental, puisque que les Conseils départementaux sont des acteurs majeurs du développement productif de nos territoires. Il rappelle à ce propos, qu'au titre des baisses des dotations de l'État, la collectivité a contribué à hauteur de plus de 8 M€ en 2017 au redressement des comptes publics.

Il souligne ensuite que les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 3,8% grâce à un effort partagé sur l'ensemble des politiques départementales. Il précise qu'il s'agit plus globalement des réponses apportées depuis 2015 aux quatre questions que se posent de nombreuses collectivités dans ce contexte de baisse des dotations à savoir le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats, l'efficience des services proposés au regard des attentes de la population ; l'adéquation réelle entre les moyens humains et financiers dont dispose la collectivité et les politiques et les actions développées et la cohérence des

politiques publiques entre elles et leurs capacités à répondre de manière cohérente à l'ensemble des défis.

Il rappelle que les efforts ont ainsi porté sur la maîtrise salariale, en matière de recrutements ou de non remplacements des départs à la retraite, mais également des intérêts de la dette qui enregistrent un fort recul (-9%) et sur une baisse des achats et charges externes et des autres charges de gestion courante.

M. de JENLIS rappelle que l'amélioration des épargnes et plus particulièrement de l'épargne brute permet ainsi au Département de poursuivre ses efforts en investissement, qu'ils soient réalisés pour les équipements ou qu'ils soient portés par des tiers et en particulier le bloc communal. Il indique qu'en l'absence de données consolidées des réalisations des autres collectivités et en particulier des Départements il est possible d'indiquer, au regard de l'analyse réalisée par la Banque postale, que les dépenses totales des Départements hors remboursement de dette devraient encore baisser en 2017 de 1,5%, portant principalement sur la section « investissement ». Il estime que les dépenses de fonctionnement des Départements devraient à nouveau progresser de façon en 2017 autour de 2%.

Abordant le vœu déposé et ayant trait au Pacte financier, M. de JENLIS estime que ce pacte, même s'il peut avoir des visées vertueuses pour de nombreuses collectivités qui ont du mal à mettre en œuvre les démarches de performance des politiques publiques, interroge le principe de libre administration des collectivités territoriales. Il s'étonne également que ce contrat engageant les collectivités ne comprenne aucune mesure qui n'engage l'État. Il rappelle sur le reste à charge des Allocations individuelles de solidarité, M. de JENLIS indique qu'il s'élevait à plus de 63,7 M€ en 2017 et précise que l'Etat, au travers de cette solidarité nationale, reste redevable de l'équivalent d'un budget annuel de fonctionnement de la collectivité.

Revenant sur l'actualité récente, M. de JENLIS juge que l'annonce de M. le Président d'une réflexion commune et d'un diagnostic partagé est une excellente nouvelle et lui réaffirme son soutien et celui des élus du groupe « Centre et indépendants » dans cette démarche de concertation rappelant à ses collègues de l'opposition qu'il n'y a selon lui aucune « victoire » à célébrer, les problèmes de la sous occupation et de l'entretien des collèges demeurant.

En conclusion, M. de JENLIS cite Albert Camus qui écrivait : « Ceux qui manquent de courage ont toujours une philosophie pour le justifier. » et appelle l'ensemble de ses collègues à travailler pour les Samariens et les invite à s'associer à la réflexion menée par la majorité, avec intelligence, courage et sans idéologie.

Il rappelle en outre les deux objectifs fixés par la majorité à savoir un taux d'épargne supérieur à 10% et une capacité de désendettement inférieure à sept ans. Il rappelle en synthèse que l'épargne brute atteint 68,7 M€ à comparer aux 53,09 M€ au Compte administratif 2016, soit un taux d'épargne brute atteint 11,2% à comparer à 8,6% en 2016 et une capacité de désendettement est de 4,27 années inférieure aux 5,37 années constatées en 2016. Il souligne que ces deux objectifs prévus au titre des ratios financiers sont donc atteints démontrant une gestion saine de la collectivité départementale ainsi que des mesures de gestion efficace et efficiente.

Mme DELETRE, en qualité de secrétaire de séance, donne lecture des six vœux, de la motion, des deux questions orales déposées par le groupe « Rassemblement National » et des deux questions orales déposées par le groupe « Les Elus Ecologistes ».

M. de JENLIS rappelle à ses collègues que les commissions thématiques se réuniront cet après-midi à partir de 14h30 et que la séance plénière reprendra demain à partir de 14h30. M. de JENLIS indique que les rapports 18.5.21 et 18.5.22 modifiés sont déposés sur table ainsi que le rapport additif 18.3.12.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12h35).

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

